

SYSTÈME DE QUALIFICATION – AVIRON

A. Épreuves (3)

EPREUVES HOMMES (1)	EPREUVES DAMES (1)	EPREUVES MIXTES (1)
Solo de mer homme (CM1x)	Solo de mer dame (CW1x)	Double de mer mixte (CMix2x)* <i>* Ces équipages seront créés à partir de ceux qualifiés en CM1x et CW1x des mêmes CNO.</i>

B. Quota Athlète

1. Total Quota Pour l’Aviron

	QUALIFICATION	PLACES D’UNIVERSALITE	PLACES PAYS HOTE	TOTAL
Homme	28	2	2	32
Dame	28	2	2	32
TOTAL	56	4	4	64

2. Nombre maximum de bateaux (athlètes) par CNO

	QUOTA PAR CNO
Solo de mer homme (CM1x)	1 Bateau (1 athlète)
Solo de mer dame (CW1x)	1 Bateau (1 athlète)
Double de mer mixte (CMix2x)*	1 Bateau
TOTAL	3 Bateaux (2 athlètes) * Les athlètes du CM1X et

	CW1x qui se sont qualifiés du même CNO participeront également en CMix2x.
--	---

C. Admission des Athlètes

ADMISSION DES ATHLETES

1. Admission pour les Jeux Africains de la Plage

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la charte Olympique en vigueur actuellement, notamment à la règle 41 (nationalité des concurrents). Seules les athlètes en conformité avec la charte sont autorisés à participer aux Jeux Africains de la Plage.

2. Admission pour se qualifier aux Jeux de la Plage.

Pour pouvoir prétendre aux qualifications pour les Jeux Africains de la Plage 2019, tous les athlètes doivent être éligibles au règlement de la FISA (règle « Admissibilité et nationalité », règle 19 à la page 51 du livre des règlements de la FISA).

<http://www.worldrowing.com/fisa/publications/rule-book>).

En outre, tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur, notamment à la règle 41 (Nationalité des concurrents).

Pour pouvoir prétendre à une place d'invitation de la commission tripartite en aviron, les athlètes proposés par un CNO doivent être présents et participer à au moins un des critères de qualification énumérés dans la section « Parcours de qualification ».

La qualification est ouverte à tous les athlètes sélectionnés par leur fédération nationale et agréés par leur CNO pour participer aux Jeux africains de plage.

D. Système de Qualification

PARCOURS DE QUALIFICATION

Athlètes de réserve

Les CNO ne se verront pas attribuer des places supplémentaires pour les rameurs de réserve. Toutefois, un rameur malade ou blessé peut être remplacé conformément au Code de course de la FISA et son accréditation transférée au remplaçant.

PARCOURS DE QUALIFICATION

NUMBRE D'EQUIPAGE PAR EPREUVE

Le nombre d'équipages qui sont autorisés à participer aux épreuves d'aviron des Jeux Africains de la Plage 2019 sont comme suit (sous réserve de réaffectation des places inutilisées):

Qualification aux Jeux de la Plage				
Classe de bateau	Suivant système de qualification	Place d'universalité	Pays hôte	Total Bateaux
Hommes				
Solo (CM1x)	28	2	2	32
Dames				
Solo (CW1x)	28	2	2	32
Double de mer mixte (CMix2x)* <i>* Ces équipages seront créés à partir de ceux qualifiés en CM1x et CW1x des mêmes CNO.</i>	28	2	2	32
Total Bateaux	84	6	6	96

SYSTEME DE QUALIFICATION

Il est ouvert aux CNO membres de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique et dont les fédérations nationales sont membres de la FISA. Le CNO dont l'équipage du FN répond aux critères de qualification suivants.

Les équipages seront qualifiés selon les méthodes suivantes :

Les FN qui ont une politique de sélection nationale et des championnats nationaux d'aviron;

Tous les athlètes ont satisfait aux normes minimales relatives au test de natation et à la flottaison sur l'eau (test de natation de 50 m et flottaison sur l'eau pendant 3 minutes);

Ont soumis les résultats des tests en ergomètre et en bateaux pour 2019.

Avoir obtenu des résultats au cours des deux dernières années, en se basant sur les classements des dernières régates régionales, continentales ou internationales (aviron de plage, de mer et Olympiques).

E. Réallocation de places inutilisées

REALLOCATION DES PLACES INUTILISEES

Si un CNO s'est qualifié pour une certaine épreuve mais ne sélectionne pas de bateau dans cette épreuve ou si le pays hôte qualifie un bateau pour hommes ou un bateau pour femmes ou si des places tripartites ne sont pas attribuées, les places non utilisées seront automatiquement attribuées. Elles seront restituées par la FISA pour être réaffecté en fonction des critères susmentionnés.

Dans la mesure du possible, les places des dames non utilisées devraient être attribuées aux dames, et les places des hommes non utilisées seront attribuées aux hommes.

F. Chronologie de Qualification.

DATE	ÉTAPE IMPORTANTE
21 janvier 2019	Sal 2019 et la FISA diffusent le système de qualification pour les Jeux et le programme préliminaire.
4 mars 2019	Tous les critères de qualification (conformément à la section D) doivent être soumis à la FISA via ce lien. https://worldrowingforms.wufoo.com/forms/m1re9nym0mmdw7i/ Pour toutes questions, Prière contacter daniela.gomes@fisa.org
15 mars 2019	Les places de qualification à confirmer pour tous les CNO / FN.
29 mars 2019	Les CNO, pour confirmer leurs inscriptions à l'aviron.
30 avril 2019	Toutes les réallocations et acceptations du CNO sont terminées.
15-16 juin 2019	Les compétitions d'aviron aux jeux africains de plage, Sal, Cape Verde